

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

zonage et emplacements réservés

MIS EN REVISION LE 21-10-88	END DU 01 JUN AU 01 JUL 1992	VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU 06/11/92
PROJET ARRETE LE 06-12-91	APPROUVE LE 06 NOVEMBRE 1992	APPROUVANT LE P.O.S.
MODIFICATIONS	MISE A JOUR	

	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DES ALPES-MARITIMES	
SERVICE AMÉNAGEMENT ET URBANISME	ECHELLE 1/2500	

— limite de zone

zones urbaines

- UA vieux village, zone continue
- UB zone discontinuée de forte densité

zones naturelles

- NA zone d'urbanisation future
- NB zone de campagne
- NC zone agricole
- ND zone de protection de la nature

emplacements réservés

- ① équipement public - numéro d'opération
- ② création de voie - numéro d'opération | largeur de plateforme envisagée
- ③ élargissement de voie - n° d'opération | largeur de plateforme envisagée
- ④ aménagement de carrefour - n° d'opération
- espace boisé classé
- zone de risques naturels de catégorie 1
- marge de reculement

